



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

RAPPORT 2003
D'AMNESTY INTERNATIONAL
Présentation

EMBARGO POUR DIFFUSION
À TOUS LES MÉDIAS :
MERCREDI 28 MAI 2003 (09 h 00 GMT)

index AI : POL 10/008/2003

•
ÉFAI
•

**EMBARGO POUR
DIFFUSION À TOUS LES
MÉDIAS :
MERCREDI 28 MAI 2003**

RAPPORT 2003 D'AMNESTY INTERNATIONAL *Présentation*

SOMMAIRE

AFRIQUE	2
AMÉRIQUES	5
ASIE / PACIFIQUE	9
EUROPE	13
MOYEN-ORIENT / AFRIQUE DU NORD	18

AFRIQUE

Principaux événements de l'année civile 2002 exposés dans le Rapport 2003

Cette année encore, la situation en matière de droits humains était grave dans la plupart des pays d'Afrique. Des milliers de personnes sont mortes ou ont perdu leurs moyens de subsistance lors de conflits armés ou civils au cours desquels des atteintes effroyables aux droits humains ont été commises en toute impunité, particulièrement au **Burundi**, au **Congo**, en **Côte d'Ivoire**, au **Libéria**, en **Ouganda**, en **République centrafricaine**, en **République démocratique du Congo (RDC)**, au **Sénégal**, au **Soudan**.

Les forces gouvernementales se sont livrées à des exécutions extrajudiciaires, à des « disparitions », à des actes de torture et à d'autres violations graves des droits humains, et des groupes armés ont illégalement tué, mutilé, enlevé et torturé des civils pour atteindre leurs objectifs politiques. Au **Burundi**, en **Côte d'Ivoire**, au **Libéria** et en **RDC**, des combattants armés ont continué de recruter des enfants dans leurs rangs, parfois par la force.

La torture et les autres formes de mauvais traitements demeuraient des pratiques répandues ; des cas de détention secrète pendant de longues périodes ont encore été signalés dans des pays aussi divers que l'**Angola**, le **Cameroun**, l'**Érythrée**, le **Kenya**, le **Libéria**, **Maurice**, le **RDC**, le **Togo** et le **Zimbabwe**. Des victimes de torture et leurs proches ont continué d'être harcelés par des membres des forces de sécurité.

Les tribunaux pénaux de 14 pays ont condamné de nombreuses personnes à la peine capitale, et des exécutions ont eu lieu au **Nigéria**, au **Soudan** et en **Ouganda**.

Le système de justice pour les victimes de violations des droits humains a fait un pas en arrière en **Afrique du Sud**, en **Angola**, au **Burkina Faso**, au **Burundi**, au **Cameroun**, en **RDC**, en **Gambie**, au **Libéria**, au **Nigéria**, en **République centrafricaine**, au **Rwanda**, au **Sénégal**, au **Soudan** et au **Zimbabwe**.

En **Angola**, la mort, en février, de Jonas Savimbi, dirigeant de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a causé une trêve dans la guerre civile qui sévissait depuis vingt-sept ans dans le pays. Celle-ci a été suivie d'un accord de cessez-le-feu accompagné d'une loi d'amnistie qui s'est appliquée à tous les crimes militaires commis au cours de la guerre civile. Amnesty International a fait part de sa préoccupation quant au fait que cette loi d'amnistie, ainsi que les précédentes, constituaient une protection contre les poursuites pour atteintes flagrantes aux droits humains.

Cela étant, avec la création du Tribunal spécial pour la **Sierra Leone**, une avancée réelle a été réalisée vers la fin de l'impunité pour les atteintes flagrantes aux droits humains commises durant le conflit dans ce pays. Ce tribunal a été chargé de juger les personnes portant la plus lourde responsabilité dans les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les autres violations graves du droit international humanitaire.

Plusieurs centaines de personnes, dont des défenseurs des droits humains, sont demeurées en détention pour des raisons politiques au **Cameroun**, au **Congo**, en **Érythrée**, en **Guinée équatoriale**, en **Mauritanie**, au **Rwanda**, au **Tchad**, au **Togo** et au **Zimbabwe**. Certaines étaient des prisonniers d'opinion.

La liberté d'expression a été bafouée dans 25 pays et notamment au **Burundi**, en **Côte d'Ivoire**, en **Érythrée**, en **Éthiopie**, en **Gambie**, en **Guinée**, en **République centrafricaine**, en **RDC**, au **Rwanda** et au **Soudan**.

<p>AFRIQUE Principales formes d'atteintes aux droits humains recensées dans le Rapport 2003</p>
--

Exécutions extrajudiciaires / homicides illégaux

- En 2003, des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 17 pays de la région : **Burkina Faso**, **Burundi**, **Congo**, **Côte d'Ivoire**, **Éthiopie**, **Kenya**, **Libéria**, **Madagascar**, **Mozambique**, **Namibie**, **Nigéria**, **Rwanda**, **République centrafricaine**, **RDC**, **Rwanda**, **Soudan**, **Ouganda**, **Zimbabwe**.

« Disparitions »

- Dans cinq pays (**Burundi**, **Comores**, **Congo**, **Éthiopie** et **Rwanda**), des personnes ont « disparu » ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir « disparu » au cours des années précédentes.

Torture et mauvais traitements

- Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 21 pays de la région : **Afrique du Sud**, **Angola**, **Burundi**, **Cameroun**, **Érythrée**, **Éthiopie**, **Guinée équatoriale**, **Kenya**, **Libéria**, **Madagascar**, **Maurice**, **Mauritanie**, **Mozambique**, **Nigéria**, **République centrafricaine**, **RDC**, **Rwanda**, **Soudan**, **Tchad**, **Togo**, **Zimbabwe**.

Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans six pays : **Congo**, **Érythrée**, **Guinée équatoriale**, **Mauritanie**, **Tchad**, **Togo**.

Détention sans inculpation ni jugement

- Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 17 pays : **Angola**, **Burundi**, **Cameroun**, **Côte d'Ivoire**, **Érythrée**, **Éthiopie**, **Gambie**, **Libéria**, **Namibie**, **Niger**, **République centrafricaine**, **Rwanda**, **Sénégal**, **Sierra Leone**, **Somalie**, **Soudan**, **Togo**.

Peine de mort

- Dans 14 pays (**Burundi, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie**) des personnes ont été condamnées à mort, et des exécutions ont eu lieu dans trois pays, au **Nigéria**, en **Ouganda** et au **Soudan**.

Exactions commises par des groupes armés d'opposition

- Des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages, dans 14 pays : **Afrique du Sud, Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gambie, Libéria, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Zimbabwe**.

AMÉRIQUES

Principaux événements de l'année civile 2002 exposés dans le Rapport 2003

Durant l'année écoulée on a assisté, souvent au détriment des droits humains, à une volonté générale de mettre en avant les mesures destinées à renforcer la sécurité nationale dans le contexte de la « *guerre contre le terrorisme* ». Ce climat international a constitué à plusieurs égards, dans la région des Amériques, une menace pour les droits humains.

Les **États-Unis** ont continué de refuser aux personnes arrêtées au nom de la « *guerre contre le terrorisme* » le respect de leurs droits, pourtant internationalement reconnus. Plusieurs dizaines de ces personnes étaient détenues depuis la guerre en Afghanistan, au mépris du droit international humanitaire. Plus de 600 étaient toujours incarcérées à la base navale américaine X-Ray de Guantánamo Bay, à Cuba, sans inculpation et sans pouvoir bénéficier des services d'un avocat. Les États-Unis ont refusé de les reconnaître comme prisonniers de guerre ou de leur accorder d'autres droits reconnus par le droit international. Les conditions de vie au camp X-Ray, puis au camp Delta, étaient sources de préoccupations graves. Les forces américaines maintenaient aussi en détention des centaines de personnes en Afghanistan et dans des lieux inconnus.

Un grand nombre des 1 200 étrangers arrêtés aux États-Unis – pour la plupart des hommes, musulmans, d'origine arabe ou d'Asie du Sud – durant les enquêtes ouvertes sur les attentats du 11 septembre 2001 étaient également privés des garanties prévues par le droit international. À la fin de l'année 2002, la majorité des détenus victimes des premières vagues d'arrestations avaient été soit expulsés – certains vers des pays où il était à craindre qu'ils ne soient torturés – soit remis en liberté, soit encore inculpés d'infractions sans lien avec le « terrorisme ».

En **Colombie**, la politique sécuritaire du nouveau gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez a enfoncé le pays plus avant dans l'engrenage de la violence politique. L'échec, en février, des pourparlers de paix engagés en 1999 entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), principal groupe d'opposition armé du pays, ont accentué la crise des droits humains. Ce sont essentiellement des civils qui ont été victimes des violations des droits humains perpétrées par l'armée et leurs alliés paramilitaires ainsi que par les groupes d'opposition armés. Les statistiques sont effrayantes : en 2002, plus de 500 personnes ont « disparu », plus de 4 000 civils ont été tués pour des motifs politiques, plus de 350 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays pendant les neuf premiers mois de l'année, et plus de 2 700 personnes ont été enlevées, aussi bien par des groupes de guérilla que par des formations paramilitaires. Le gouvernement a entraîné la population civile encore plus loin dans le conflit en créant un réseau d'un million d'informateurs civils, censés collaborer avec les forces de sécurité.

Au **Guyana** et au **Paraguay**, les lois « antiterroristes » ont menacé de ronger les dispositifs de protection des droits humains, tandis qu'au **Pérou** leur application continuait de priver des accusés du droit à des procès équitables. Au **Canada**, il

était de plus en plus à craindre que les personnes accusées de soutenir des groupes islamistes armés ne soient expulsées vers des pays où elles risquaient sérieusement d'être victimes de torture.

Dans au moins 20 pays répartis sur toute la région, dont l'**Argentine**, les **Bahamas**, le **Belize**, la **Bolivie**, la **Colombie**, la **Guyane**, la **Jamaïque**, **Trinité-et-Tobago** et le **Vénézuéla**, des membres des forces de sécurité et des gardiens de prison ont, cette année encore, eu recours à la torture et aux mauvais traitements. Dans certains pays comme le **Brésil**, l'**Équateur** et le **Mexique**, la torture de détenus demeurait une pratique répandue. Au **Mexique**, un certain nombre de détenus seraient morts des suites de tortures et au **Paraguay**, un garçon de douze ans a déclaré avoir été torturé à l'électricité par deux policiers.

Dans au moins 13 pays, dont l'**Argentine**, les **États-Unis**, le **Guyana**, **Haïti** et le **Paraguay**, les forces de sécurité se sont encore rendues coupables d'homicides illégaux et d'utilisation excessive de la force meurtrière. Au **Brésil**, des agents de la police civile et militaire ont été responsables, de nouveau, de plusieurs milliers de morts sur tout le territoire (703 personnes ont été tuées par la police dans le seul État de São Paulo) ; des escadrons de la mort auraient continué d'agir avec la complicité de la police. Les promesses faites par le gouvernement du **Honduras** pour enquêter sur les homicides d'enfants n'ont pas permis d'empêcher une augmentation de ces meurtres en 2002, dont certains ont été commis dans des circonstances laissant à penser qu'il pouvait s'agir d'exécutions extrajudiciaires. À la **Jamaïque**, au moins 133 personnes ont été tuées par la police, dont un grand nombre illégalement, semble-t-il. En **Argentine** des manifestants ont été tués par des policiers, et de nombreuses informations ont fait état d'homicides perpétrés par des policiers dans plusieurs États du **Vénézuéla**. Aux **États-Unis**, au moins trois personnes sont mortes après avoir été atteintes par des fléchettes de Taser M26 (pistolets incapacitants utilisés par la police américaine et qui envoient, au moyen de ces fléchettes, des décharges électriques très puissantes).

Comme les années précédentes, les paramilitaires qui opéraient en collusion avec les forces de sécurité ont été responsables de la grande majorité des « disparitions » en **Colombie**. D'autres « disparitions » ont été signalées au **Guatemala** et au **Mexique**, et plusieurs personnes auraient également « disparu » en **Haïti**, ce qui témoigne d'une évolution inquiétante dans ce pays. Dans l'ensemble de la région, des milliers de familles enduraient encore quotidiennement le supplice de ne pas savoir ce qui était arrivé à ceux de leurs proches qui avaient « disparu » au cours des années précédentes.

Dans toute la région des Amériques, les populations indigènes et les militants pour le droit à la terre ont été victimes d'atteintes de plus en plus nombreuses à leurs droits fondamentaux. Au **Brésil**, des indigènes ont été agressés et tués, essentiellement en raison de leur lutte pour la terre. Au **Guatemala**, la situation des droits humains n'a cessé d'empirer, les premiers visés étant les militants pour le droit à la terre. Dans des pays comme le **Mexique** et l'**Argentine**, les communautés indigènes ont continué de souffrir de la violence et de la marginalisation.

Dans des pays comme la **Bolivie**, le **Brésil**, la **Colombie**, l'**Équateur**, le **Guatemala**, **Haïti**, le **Honduras** et le **Nicaragua**, des défenseurs des droits humains, qu'ils soient syndicalistes, journalistes ou avocats, ont cette année encore été menacés, agressés ou tués. En **Colombie**, plus de 170 syndicalistes ont été tués au cours de l'année, tandis qu'au **Mexique**, le meurtre, en 2001, de Digna

Ochoa, avocate qui œuvrait pour la défense des droits humains, n'a toujours pas été élucidé.

Les **États-Unis** étaient cette année encore le seul pays de la région où des exécutions ont eu lieu. Soixante et une personnes ont été exécutées dans le courant de l'année 2002, dont 33 dans le seul État du Texas. Avec l'exécution de trois mineurs délinquants au Texas, il s'agit aussi de l'unique pays au monde, à la connaissance d'Amnesty International, où la sentence capitale a été appliquée à des personnes qui étaient mineures au moment des faits dont elles étaient accusées. Fait positif, la Cour suprême des États-Unis a déclaré inconstitutionnelle l'exécution de personnes souffrant de troubles mentaux.

Selon les informations reçues, les conditions de détention étaient éprouvantes dans plusieurs pays de la région, notamment au **Bélize**, en **Bolivie**, au **Brésil**, en **Équateur**, aux **États-Unis**, à la **Jamaïque**, au **Pérou** et en **Uruguay**. Au **Brésil** et aux **États-Unis**, des cas de mort en détention ont été signalés. De nombreux prisonniers d'opinion étaient toujours détenus au **Pérou** et le nombre d'arrestations pour des raisons d'opinion a augmenté à **Cuba**, signe clair que les autorités continuaient d'utiliser des mesures dures pour réprimer l'opposition.

L'absence d'enquêtes efficaces sur les violences commises dans des pays tels que la **Colombie** et le **Vénézuéla** a contribué à perpétuer un climat d'impunité ; au **Guatemala** la passivité des autorités devant les demandes de justice formulées par les personnes ayant subi des atteintes à leurs droits fondamentaux au cours des 30 années de conflit a assuré l'impunité aux auteurs de ces actes.

Dans ce contexte peu encourageant, quelques progrès dans la lutte contre l'impunité ont néanmoins été enregistrés. Au **Chili**, malgré l'abandon des poursuites contre l'ancien président Augusto Pinochet, d'autres investigations sur des violations des droits humains commises dans le passé se sont poursuivies. En **Argentine**, un juge fédéral a ordonné le placement en détention provisoire du général Leopoldo Fortunato Galtieri et de 25 militaires ainsi que le gel de leurs avoirs. Ils étaient tous accusés d'avoir des responsabilités dans l'enlèvement, la détention illégale, la torture, la « disparition » et le meurtre de 20 membres du groupe armé des Montoneros, en 1978 et en 1980. Dans cet arrêt, le juge Bonadio a estimé que la Loi du « *point final* » et la Loi sur le devoir d'obéissance, adoptées respectivement en 1986 et en 1987, étaient inconstitutionnelles, nulles et non avenues. En **Uruguay**, un ancien ministre des Affaires étrangères a été inculpé de privation illégale de liberté sur la personne d'Elena Quinteros Almeida, qui avait « disparu » en 1976 après avoir été emmenée de force de l'ambassade du Vénézuéla en Uruguay, où elle s'était réfugiée. C'était la première fois qu'une personne était arrêtée pour des violations des droits humains perpétrées sous le régime militaire.

AMÉRIQUES
Principales formes d'atteintes aux droits humains
recensées dans le Rapport 2003

Exécutions extrajudiciaires / homicides illégaux

- Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans neuf pays de la région en 2002 : **Argentine, Brésil, Colombie, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, République dominicaine, Vénézuéla.**

« Disparitions »

- Des personnes ont « disparu » dans douze pays alors qu'elles se trouvaient entre les mains d'agents de l'État : **Argentine, Chili, Colombie, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Salvador, Uruguay.**

Torture et mauvais traitements

- Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 20 pays de la région : **Argentine, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Vénézuéla.**

Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans deux pays, à **Cuba** et au **Pérou**.

Détention sans inculpation ni jugement

- Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans sept pays de la région : **Cuba, Équateur, États-Unis, Jamaïque, Mexique, Trinité-et-Tobago, Vénézuéla.**

Peine de mort

- Des personnes ont été condamnées à mort dans sept pays (**Bahamas, Cuba, États-Unis, Grenade, Guyana, Jamaïque et Sainte-Lucie**), et des exécutions ont eu lieu dans un pays, les **États-Unis**.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- Des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, notamment à des homicides délibérés et arbitraires de civils, à des actes de torture et à des prises d'otages dans un pays, la **Colombie**.

ASIE / PACIFIQUE

Principaux événements de l'année civile 2002 exposés dans le Rapport 2003

Le nombre d'atteintes aux droits humains a augmenté dans de nombreux pays d'**Asie** et du **Pacifique**, en particulier dans le cadre de conflits armés, de la « *guerre contre le terrorisme* » et de la répression de la criminalité. Au nom de la lutte contre le « terrorisme », plusieurs gouvernements ont intensifié la répression, en particulier contre leurs opposants politiques, procédé à des détentions arbitraires et adopté des lois de grande envergure et souvent discriminatoires qui ont sapé les fondations même du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire dans plusieurs pays, dont l'**Australie**, le **Bangladesh**, la **Corée du Sud**, l'**Inde**, l'**Indonésie**, la **Malaisie** et le **Pakistan**.

L'attention de la communauté internationale a continué à se porter sur l'**Afghanistan**, où des atteintes graves aux droits humains ont encore été commises et où le conflit armé s'est poursuivi. L'avenir de millions d'Afghans, réfugiés à l'étranger ou restés dans leur pays, était incertain et précaire. Des détenus soupçonnés d'être des membres d'Al Qaida ou des « terroristes » ont été victimes de violations systématiques de leurs droits. Plus de 600 personnes capturées pendant la guerre en Afghanistan étaient toujours détenues à la base américaine de Guantánamo Bay à Cuba, et un nombre inconnu à Bagram, en Afghanistan.

Le traitement des prisonniers en **Afghanistan** demeurait un motif de préoccupation, les informations faisant état de prisons dangereusement surpeuplées et de détenus manquant de nourriture et de médicaments, et mal protégés contre les rigueurs de l'hiver. Même si le gouvernement intérimaire du pays est officiellement responsable des centres de détention, en vertu du droit international les autorités américaines conservent certaines responsabilités à l'égard des prisonniers qui se trouvaient entre leurs mains avant d'être remis à un pays tiers.

Au **Pakistan**, plus de 400 personnes ont été livrées aux autorités américaines, en l'absence de garanties suffisantes en matière de droits humains et en violation de la législation nationale sur l'extradition et du principe international de non-refoulement.

En **Indonésie**, des procès historiques mettant en cause des auteurs d'atteintes aux droits humains ont débuté en mars 2002. Il s'agissait de juger des personnes accusées de crimes graves, y compris de crimes contre l'humanité, commis au Timor oriental en 1999. Cependant, les principes de base n'étant pas garantis, il était à craindre que ces procès ne soient pas conformes aux normes internationales en matière d'équité et que justice ne soit pas rendue.

Les autorités **indiennes** n'ont pas assuré la protection de la population contre les violences entre communautés, qui ont provoqué la mort de centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres. La communauté internationale a fait part de son indignation à la suite d'une attaque de train à Godhra, dans l'État du Gujarat, le 27 février, au cours de laquelle 59 hindous ont trouvé la mort ; une violence

sans précédent visant des musulmans s'est répandue dans le Gujarat, et s'est poursuivie pendant trois mois. Quelque 140 000 personnes ont fui de chez elles à la suite des massacres et nombre d'entre elles n'étaient pas encore retournées dans leur foyer à la fin de l'année.

En **Australie** des personnes en quête d'asile placées en détention ont pris part à des émeutes et à des grèves de la faim ou se sont cousu les lèvres pour protester contre le fait qu'elles étaient obligatoirement placées en détention prolongée. Lors d'un entretien avec des représentants des autorités australiennes, la secrétaire générale d'Amnesty International a demandé que les dispositions sur la détention des personnes en quête d'asile, une pratique inhumaine vieille de dix ans, fassent l'objet d'une révision dans les meilleurs délais. Elle a ajouté que cette pratique était à tous points un échec.

Le Parlement **indien** a promulgué en mars la Loi relative à la prévention du terrorisme en vertu de laquelle les « aveux » obtenus sous la torture pouvaient être retenus à titre de preuves par les tribunaux jugeant des personnes accusées d'infractions « terroristes ».

Pendant ce temps, le gouvernement du **Bangladesh** a abrogé la Loi sur la sécurité publique ; des personnes ont néanmoins continué d'être arrêtées aux termes de la Loi sur les pouvoirs spéciaux, qui bafoue les garanties prévues par la législation bangladaise contre la détention arbitraire. En outre, quelque 40 000 militaires ont été déployés en octobre dans tout le pays dans le cadre d'une campagne de lutte contre la criminalité appelée opération *Cœur pur* et menée conjointement par la police et l'armée. À la fin de l'année, plus de 10 000 personnes, parmi lesquelles figuraient des membres de l'opposition et de divers partis politiques au pouvoir, avaient été arrêtées. Au moins 38 hommes détenus par l'armée sont morts en raison, semble-t-il, des tortures qui leur auraient été infligées. Malgré les appels lancés par la communauté internationale demandant l'ouverture d'enquêtes indépendantes sur ces morts, aucune investigation n'a été menée.

En **Chine**, la campagne de lutte contre la criminalité intitulée *Frapper fort* et lancée en avril 2001 a été reconduite pour une année. Elle a débouché sur des condamnations à mort et des peines d'emprisonnement lourdes, souvent prononcées à l'issue de procès inéquitables alors même que la torture constituait une pratique courante pour extorquer des « aveux ». La campagne s'est intensifiée à l'approche du 16^e Congrès du Parti communiste chinois. En 2002, au moins 1 921 condamnations ont été prononcées, souvent à l'issue de procès iniques, et on a recensé 1 060 exécutions.

Dans de nombreux pays, dont le **Viêt-Nam**, le **Laos**, la **Corée du Nord** et la **Chine**, des gens ont été arrêtés ou incarcérés de manière arbitraire pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de conviction.

Un nombre croissant de personnes ont été arrêtées et détenues, notamment en **Chine** et au **Viêt-Nam**, pour avoir exprimé leur opinion sur Internet ou pour avoir téléchargé des documents critiques à l'égard du gouvernement ou se rapportant aux droits humains.

En ce qui concerne la liberté d'expression, l'adoption à **Hong Kong** d'une ordonnance « antiterroriste » susceptible d'être utilisée pour imposer des

restrictions aux droits humains a constitué un motif de préoccupation. Le gouvernement a diffusé un document de consultation sur son projet de législation relative à l'article 23 de la Loi fondamentale, qui permet aux autorités de la région de promulguer ses propres lois prohibant tout acte de trahison, de sécession, de sédition et de subversion.

Au **Népal**, il y a eu une forte augmentation du nombre d'homicides illégaux, de « disparitions », de cas de torture et d'arrestations arbitraires imputables aux forces de sécurité, ainsi que du nombre d'homicides délibérés, de prises d'otages et d'actes de torture perpétrés par les maoïstes. Ces atteintes aux droits humains s'inscrivaient dans le cadre de la « *guerre populaire* » déclarée en 1996 par le Parti communiste népalais (PCN) maoïste, à laquelle le gouvernement a répondu, fin 2001, en instaurant l'état d'urgence et en déployant l'armée dans le pays.

Plusieurs pays de la région ont eu recours à la peine de mort, en particulier la **Chine**, l'**Inde**, le **Japon**, la **Malaisie**, le **Pakistan**, **Singapour**, **Taïwan**, la **Thaïlande** et le **Viêt-Nam**.

Les femmes ont été victimes de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux dans plusieurs pays, notamment en **Afghanistan**, au **Bangladesh**, en **Inde**, au **Pakistan** et aux **Philippines**.

Au **Sri Lanka**, la situation des droits humains s'est considérablement améliorée dans le contexte d'un cessez-le-feu et de pourparlers de paix entre le gouvernement et les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), après dix-neuf années d'hostilités. Les deux parties sont convenues d'intégrer les droits humains dans le processus de paix.

Au **Myanmar**, Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante du principal parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), qui était de fait assignée à domicile, a été libérée au mois de mai. Aucun progrès n'avait cependant été signalé dans les pourparlers confidentiels sur l'avenir du pays entamés en octobre 2000 entre Aung San Suu Kyi et les militaires au pouvoir réunis au sein du Conseil national pour la paix et le développement (SPDC). Plus de 300 prisonniers politiques ont toutefois été libérés en cours d'année, ce qui portait à plus de 500 le nombre de libérations intervenues depuis janvier 2001. Quelque 1 300 prisonniers politiques arrêtés les années précédentes étaient toujours en détention et une cinquantaine de personnes ont été interpellées en 2002 pour des raisons politiques

<p style="text-align: center;">ASIE / PACIFIQUE Principales formes d'atteintes aux droits humains recensées dans le Rapport 2003</p>

Exécutions extrajudiciaires / homicides illégaux

- Des personnes ont ou auraient été victimes en 2002 d'exécutions extrajudiciaires dans neuf pays de la région : **Fidji**, **Inde**, **Indonésie**, **Myanmar**, **Népal**, **Pakistan**, **Philippines**, **Salomon**, **Thaïlande**.

« Disparitions »

- Dans quatre pays (**Indonésie, Népal, Philippines et Sri Lanka**), des personnes ont « disparu » ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir « disparu » au cours des années précédentes.

Torture et mauvais traitements

- Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 20 pays de la région : **Afghanistan, Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande.**

Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans huit pays : **Bhoutan, Chine, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Myanmar, Thaïlande.**

Détention sans inculpation ni jugement

- Dans 14 pays (**Afghanistan, Australie, Bangladesh, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour**), des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire, ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement.

Peine de mort

- Des personnes ont été condamnées à mort dans 19 pays (**Afghanistan, Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Corée du Nord, Corée du Sud, Laos, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Thaïlande, Viêt-Nam**) et des exécutions ont eu lieu dans au moins 10 pays (**Chine, Corée du Nord, Inde, Japon, Malaisie, Pakistan, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Viêt-Nam**).

Exactions commises par des groupes armés d'opposition

- Des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages, dans huit pays : **Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Inde, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka.**

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Principaux événements de l'année civile 2002 exposés dans le Rapport 2003

Les pratiques discriminatoires étaient toujours très répandues dans de nombreux pays de l'Europe et de l'Asie centrale. Dans certains pays, les membres des minorités ethniques et les étrangers étaient particulièrement exposés à des tortures ou à des mauvais traitements infligés par des agents de l'État ; ils étaient également la cible d'agressions perpétrées par des agents non gouvernementaux.

Les répercussions des attentats commis le 11 septembre 2001 aux États-Unis ont continué à se faire sentir partout en Europe et en Asie centrale, et les atteintes aux droits des demandeurs d'asile se sont multipliées. De nombreux pays ont en effet avancé des raisons de sécurité nationale pour justifier l'adoption de lois et d'autres mesures restrictives, qui ont entraîné des violations des droits humains. En Europe de l'Ouest, notamment en **Belgique** et en **France**, des juifs et des Arabes ont été victimes d'une vague d'attentats à caractère raciste.

Cette année encore, de graves atteintes aux droits humains ont été commises dans des situations de conflit ou d'après-conflit, notamment en **Russie** et dans les **Balkans** occidentaux.

Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de mauvais traitements, constituant parfois des actes de torture dans les pays suivants : **Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine** et **Yougoslavie**. Des allégations de mauvais traitements ont également été signalées en **Allemagne**, en **Autriche**, en **Belgique**, en **Espagne**, en **France**, en **Grèce**, en **Hongrie**, en **Italie**, en **Macédoine**, au **Portugal**, en **Roumanie** et en **Suisse**. Les membres de la communauté rom (tsigane) et d'autres minorités ethniques, les étrangers et les citoyens d'origine étrangère ont été la cible de telles pratiques partout en Europe.

En **Autriche**, au **Danemark**, en **Hongrie**, en **Italie** et au **Royaume-Uni**, l'adoption de nouvelles lois restreignant davantage encore l'exercice du droit d'asile a soulevé des inquiétudes. Des personnes ont été renvoyées de force depuis l'**Allemagne**, le **Kazakhstan**, le **Kirghizistan**, la **Russie** et le **Tadjikistan** dans des pays où l'on estimait qu'elles couraient des risques sérieux de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

En **Belgique** et en **Suisse**, des policiers auraient, cette année encore, brutalisé des étrangers s'opposant à leur expulsion et auraient eu recours envers eux à des méthodes de contrainte dangereuses. Un homme est mort en **France** alors que les autorités faisaient usage contre lui de méthodes de contrainte lors d'une tentative d'expulsion vers l'Argentine.

En **Espagne**, des enfants étrangers non accompagnés, dont la plupart étaient de nationalité marocaine, ont affirmé avoir été victimes de mauvais traitements et de sévices sexuels dans certains centres d'accueil de Melilla et des îles Canaries. L'arrivée incessante de candidats à l'immigration africains sur les plages des

Canaries a constitué un motif de préoccupation quant à la situation humanitaire. Les allégations de torture et de mauvais traitements imputables à des policiers et à des gardes civils étaient fréquentes. De nombreuses plaintes ont été formulées par des immigrés et d'autres personnes d'origine étrangère ainsi que par des personnes détenues au secret. Le groupe armé basque *Euskadi ta Askatasuna* (ETA) a perpétré une nouvelle série d'attentats et de fusillades qui se sont soldés par la mort de plusieurs personnes, dont une petite fille.

À la fin de l'année 2002, 11 étrangers étaient retenus au **Royaume-Uni** en vertu de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Cette loi permet la détention illimitée, sans inculpation ni jugement et sur la base d'éléments de preuve secrets, d'étrangers qui ne pouvaient pas être expulsés. En l'occurrence, il s'agissait de demandeurs d'asile ou de réfugiés reconnus. Un grand nombre des personnes incarcérées au titre de cette loi ou en vertu de demandes d'extradition étaient détenues dans des conditions inhumaines ou dégradantes dans des prisons de haute sécurité.

Le gouvernement du **Royaume-Uni** et celui du **Danemark** n'ont pas fait les démarches nécessaires auprès des autorités des États-Unis pour demander que les droits fondamentaux de leurs citoyens (huit Britanniques et un Danois) détenus à la base américaine de Guantánamo soient respectés.

En janvier 2002, les autorités de **Bosnie-Herzégovine** ont remis aux États-Unis six Algériens – qui possédaient également la nationalité bosniaque – sans obtenir au préalable la garantie qu'ils ne seraient soumis ni à la peine de mort, ni à la torture, ni à des mauvais traitements. En dépit d'une décision de la Chambre des droits de l'homme, qui estimait que quatre d'entre eux ne devaient pas être expulsés du territoire bosniaque tant que leur cas n'aurait pas été complètement examiné, les six hommes auraient été transférés au centre de détention américain de Guantánamo Bay, à Cuba.

Les forces internationales stationnées dans les Balkans ont bafoué les normes internationales relatives aux droits humains. Cette année encore, la **KFOR** (Force internationale de paix au Kosovo), placée sous commandement de l'OTAN, a procédé à des arrestations et à des placements illégaux en détention. En Bosnie-Herzégovine, la Force de stabilisation (**SFOR**) a arrêté sans mandat un Bosniaque soupçonné, selon les informations recueillies, de détention illégale d'armes et de documents ainsi que d'espionnage au détriment de la SFOR. Placé en détention dans une base militaire américaine, il n'a pas été autorisé dans un premier temps à communiquer avec son avocat ni à recevoir de visite de ses proches. Il était toujours détenu à la fin de l'année 2002, mais avait pu avoir quelques contacts très limités avec son avocat.

En **Bosnie-Herzégovine**, en **Croatie** et en **Yougoslavie**, les autorités n'ont généralement pas cherché à régler le problème de l'impunité pour les crimes de guerre. Dans ces trois pays, le nombre élevé de « disparitions » et d'enlèvements non élucidés restait extrêmement préoccupant. En **Bosnie-Herzégovine** et en **Yougoslavie**, notamment au **Kosovo**, les minorités étaient toujours en butte à des agressions à mobile ethnique ou politique et à des pratiques très discriminatoires, qui remettaient en question le caractère durable des retours des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer d'avant la guerre.

En **Macédoine**, des membres de groupes armés, vraisemblablement issus, pour la plupart, de l'*Ushtria Çlirimtare Kombetare* (UÇK, Armée de libération nationale) dissoute, ont commis tout au long de l'année de multiples exactions, notamment des homicides.

Les deux parties au conflit tchéchène ont, cette année encore, perpétré de graves atteintes aux droits humains. Les forces de sécurité russes se seraient rendues coupables d'exécutions extrajudiciaires, de « disparitions » et d'actes de torture, notamment de viols. Les combattants tchéchènes ont intensifié leurs actions, et ont notamment commis un attentat-suicide à la fin de l'année. Des cas de torture et de mauvais traitements ont continué d'être signalés dans le reste du territoire de **Russie**. Les conditions de détention étaient souvent cruelles, inhumaines et dégradantes. Les personnes appartenant à des minorités ethniques faisaient l'objet d'une discrimination généralisée. Les auteurs d'attaques racistes ont souvent agi en toute impunité. En octobre, une cinquantaine d'individus ont retenu en otages plus de 800 personnes dans un théâtre de Moscou. À la suite de ces événements, les organes chargés de l'application des lois ont mené sur l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie une campagne de répression contre les civils tchéchènes.

En octobre, Akhmed Zakaïev, envoyé du président tchéchène au Congrès tchéchène mondial organisé à Copenhague, a été arrêté à la suite d'une demande d'extradition du gouvernement russe. Il était à craindre qu'il soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements s'il était remis aux autorités russes. En décembre, le gouvernement danois l'a remis en liberté au motif qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments de preuve pour justifier son extradition.

L'attentat perpétré le 25 novembre contre le président du **Turkménistan** a déclenché une nouvelle vague de répression contre l'opposition dans le pays. De très nombreux proches des détracteurs du gouvernement à qui les autorités ont imputé l'attaque ont été arrêtés, harcelés ou expulsés de leur domicile. Les personnes arrêtées risquaient d'être victimes d'actes de torture et de mauvais traitements. Les autorités turkmènes n'ont pas communiqué d'informations détaillées sur le sort réservé aux personnes appréhendées, ni sur les charges pesant éventuellement contre elles.

En **Turquie**, le Parlement a adopté des modifications à plusieurs lois dans le cadre des réformes législatives entreprises dans le but de satisfaire aux critères d'adhésion à l'Union européenne. Les règles régissant la détention ont ainsi été modifiées, de même que des lois utilisées dans le passé pour restreindre le droit à la liberté d'expression. Un grand nombre de prisonniers d'opinion continuaient d'être inculpés ou incarcérés, en particulier pour avoir exprimé leur opinion sur la question kurde ou les prisons de type F, ou pour avoir professé des idées islamistes. Malgré l'adoption d'importantes réformes législatives, de nombreux cas de torture ou de mauvais traitements en garde à vue ont, cette année encore, été signalés. L'*Adalet ve Kalkinma Partisi* (AKP, Parti de la justice et du développement) a été porté au pouvoir à l'issue des élections de novembre. Son dirigeant, Recep Tayyip Erdogan, un ancien prisonnier d'opinion, n'a pas été autorisé à briguer un mandat en raison de sa condamnation antérieure.

En 2002, la peine de mort a été abolie sauf pour les crimes exceptionnels en **Turquie**, et pour tous les crimes en **Yougoslavie**. Dans d'autres pays, par

exemple en **Ouzbékistan** et au **Tadjikistan**, les autorités continuaient de considérer la peine de mort comme une question relevant du secret d'État et ne communiquaient aux familles des condamnés à mort aucune information concernant le sort réservé à leurs proches. Des exécutions ont été signalées dans plusieurs pays, notamment en **Biélorussie** et au **Kazakhstan**.

La liberté d'expression a continué d'être battue en brèche dans plusieurs pays, où les autorités ont imposé des mesures restrictives. En **Biélorussie**, le gouvernement a invoqué la législation sur la diffamation pour empêcher l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression. Trois journalistes ont ainsi été condamnés à des peines d'emprisonnement et de travaux forcés. En **Biélorussie** et en **Ukraine**, des agressions perpétrées par des individus non identifiés sur la personne de journalistes ont été signalées.

En **Bulgarie**, les personnes souffrant d'un handicap mental faisaient toujours l'objet de discriminations systématiques et les conditions de vie dans de nombreux foyers sociaux étaient inhumaines et dégradantes. Amnesty International et le Comité Helsinki de Bulgarie ont organisé conjointement en octobre, à Sofia, une conférence internationale afin d'attirer l'attention sur cette question et d'inciter les autorités à s'engager dans une réforme du système de prise en charge des personnes souffrant d'un handicap mental, du système de protection sociale et du système éducatif.

Plusieurs décisions de justice ont réduit la portée de la compétence universelle de la **Belgique** à l'égard des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, au nom de laquelle, à la fin de l'année 2002, des plaintes avaient été déposées contre des personnes d'une vingtaine de pays, parmi lesquelles figuraient des chefs d'État et des fonctionnaires subalternes.

En **Autriche**, la Cour constitutionnelle a jugé contraire à la Constitution le fait que l'âge minimum du consentement ne soit pas le même pour les hommes homosexuels que pour les hétérosexuels et les lesbiennes.

EUROPE ET ASIE CENTRALE
Principales formes d'atteintes aux droits humains
recensées dans le Rapport 2003

Exécutions extrajudiciaires / homicides illégaux

- En 2003, des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans au moins deux pays : **Macédoine** et **Russie**.

« Disparitions »

- Dans six pays, des personnes ont « disparu » ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir « disparu » au cours des années précédentes : **Biélorussie**, **Bosnie-Herzégovine**, **Croatie**, **Russie**, **Ukraine**, **Yougoslavie**.

Torture et mauvais traitements

- Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 27 pays : **Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Macédoine, Moldavie, Ouzbékistan, Portugal, Roumanie, Russie, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Yougoslavie.**

Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion avérés, ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels, étaient détenus dans six pays : **Arménie, Biélorussie, Finlande, Russie, Suisse, Turquie.**

Détention sans inculpation ni jugement

- Des personnes ont été arrêtées de manière arbitraire et maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans quatre pays : **Bosnie-Herzégovine, Royaume-Uni, Russie, Yougoslavie.**

Peine de mort

- Dans six pays (**Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turquie**), des personnes ont été condamnées à mort, et des exécutions ont eu lieu dans quatre pays (**Biélorussie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan**).

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- Dans quatre pays, des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages : **Espagne, Macédoine, Royaume-Uni, Russie.**

MOYEN-ORIENT / AFRIQUE DU NORD

Principaux événements de l'année civile 2002 exposés dans le Rapport 2003

Tandis que les événements liés à la situation en Irak occupaient le devant de la scène, les droits humains étaient battus en brèche au nom de la « *lutte contre le terrorisme* ». La situation a empiré dans la plus grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les atteintes à la liberté d'expression et de réunion se sont multipliées, tout comme les actes d'intimidation contre les défenseurs des droits humains. Cette année encore, des violations des droits humains sont restées impunies et, dans l'ensemble, les victimes et leurs familles n'ont pas pu obtenir que justice leur soit rendue. Les exécutions judiciaires et extrajudiciaires, le recours généralisé à la torture et les procès inéquitables figuraient toujours parmi les violations constatées dans la région.

En **Irak**, où étaient braqués les projecteurs de l'actualité, une amnistie générale pour tous les prisonniers a été annoncée, mais le sort de dizaines de milliers de personnes « disparues » au cours des années précédentes n'a pas été élucidé. De très nombreuses personnes, dont certaines pouvaient être des prisonniers d'opinion, ont été exécutées. Des habitants non arabes, pour la plupart des Kurdes de la région de Kirkouk, continuaient d'être expulsés vers le Kurdistan d'Irak.

Pour la première fois depuis 1992, le gouvernement irakien a autorisé le rapporteur spécial des Nations unies sur l'Irak à se rendre dans le pays. La visite s'est déroulée en février. En avril, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution qui accusait le gouvernement irakien de pratiquer une « *répression et une oppression omniprésentes, reposant sur une discrimination de grande ampleur et une terreur généralisée* ».

Des morts de civils ont été signalées à la suite de l'intensification des bombardements américains et britanniques contre des cibles irakiennes à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne.

Dans les **Territoires occupés**, l'armée israélienne s'est rendue coupable de violations qui constituaient des crimes de guerre. Parmi ces actes figuraient les homicides illégaux, les entraves apportées à l'aide médicale et la prise pour cible du personnel médical, la destruction de biens exécutée sur une grande échelle et de façon injustifiée, les actes de torture et autres traitements cruels et inhumains, la détention illégale et l'utilisation de boucliers humains. Au moins 1 000 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne, victimes pour la plupart d'homicides illégaux. Parmi eux figuraient 150 enfants et au moins 35 personnes qui ont été la cible d'assassinats.

Les groupes armés palestiniens ont tué plus de 420 Israéliens, dont au moins 265 civils parmi lesquels figuraient 47 enfants. Les homicides délibérés de civils perpétrés par des membres de ces groupes armés constituaient des crimes contre l'humanité.

Israël a imposé des couvre-feux dans tous les Territoires occupés, et l'armée israélienne a détruit plus de 2 000 habitations. Des milliers de Palestiniens ont été

arrêtés. La plupart ont été relâchés sans inculpation, mais plus de 3 000 restaient détenus dans des prisons militaires.

Au moins 158 appelés ou réservistes israéliens qui refusaient de servir dans l'armée pour des raisons de conscience ont été incarcérés.

De très nombreuses personnes ont été arrêtées par l'**Autorité palestinienne** pour des motifs politiques. Parmi elles figuraient des membres présumés de groupes armés ainsi que des personnes soupçonnées de « *collaborer* » avec les services de renseignements israéliens. Treize personnes au moins ont été condamnées à la peine capitale ; trois d'entre elles ont été exécutées. La majorité des condamnés à mort étaient accusés de « *collaboration* ».

Le nombre de personnes tuées dans le conflit interne que connaît l'**Algérie** est resté élevé. Des centaines de civils, dont des enfants, sont morts dans des attaques perpétrées par des groupes armés, et 10 civils ont été tués par les forces de sécurité. Plusieurs centaines de personnes, membres des forces de sécurité, des milices armées par l'État ou de groupes armés, ont été tuées lors d'attaques, d'embuscades et d'affrontements. Le recours à la torture était toujours très répandu, notamment pendant la détention secrète et non reconnue. L'impunité dont bénéficiaient les responsables des atteintes aux droits humains constituait un problème considérable, et les milliers de victimes de torture, de « disparition » et d'homicides imputables aux forces de sécurité, aux milices armées par l'État et aux groupes armés, attendaient toujours que justice leur soit rendue. L'état d'urgence proclamé en 1992 restait en vigueur.

En **Tunisie**, les opposants politiques étaient toujours soumis à des mesures répressives. Des centaines de prisonniers politiques, dont la plupart étaient des prisonniers d'opinion, demeuraient en détention. La répression visant les défenseurs des droits humains ainsi que les militants de la société civile s'est poursuivie, et les autorités ont renforcé leur contrôle sur les moyens d'information et les télécommunications. Des cas de torture et de mauvais traitements contre des personnes détenues dans les postes de police, les locaux de la Direction de la sécurité de l'État et les prisons ont été signalés.

En **Iran**, un très grand nombre d'étudiants, d'universitaires et de journalistes, ainsi que plusieurs avocats, ont été arrêtés et inculpés d'infractions définies en des termes vagues et ayant trait aux lois sur la diffamation ou la sécurité. Ces arrestations s'inscrivaient dans le cadre de la répression de la liberté d'expression et d'association menée par le pouvoir judiciaire. De nouveaux cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés. Ils n'ont apparemment pas fait l'objet d'enquêtes indépendantes. Au moins 113 personnes ont été exécutées. Parmi elles figuraient des prisonniers politiques détenus de longue date, notamment des personnes incarcérées en raison de leurs liens avec des partis politiques illégaux défendant les intérêts de la minorité kurde. Deux des personnes exécutées auraient été lapidées. Au moins 84 personnes ont été flagellées, souvent en public.

En **Libye**, quelque 65 prisonniers politiques, dont cinq prisonniers d'opinion détenus depuis 1973, ont été libérés. Toutefois, des centaines d'autres sont apparemment restés en prison. Les autorités ont informé les familles de plusieurs dizaines de prisonniers que leurs proches étaient morts en détention, sans toutefois préciser ni la date ni la cause de leur décès. Deux personnes susceptibles

d'être considérées comme des prisonniers d'opinion ont été condamnées à mort, et de nouveaux cas de torture ont été signalés. Les dispositions législatives faisant des activités politiques non violentes une infraction pénale et prévoyant des procès inéquitables sont restées en vigueur.

Des milliers de sympathisants présumés de groupes islamistes interdits étaient toujours détenus sans inculpation ni jugement à la fin de l'année en **Égypte** ; bon nombre d'entre eux étaient incarcérés depuis plusieurs années. D'autres encore purgeaient des peines d'emprisonnement prononcées par des tribunaux militaires à l'issue de procès manifestement inéquitables. La torture et les mauvais traitements de détenus sont restés systématiques. Au moins 48 condamnations à mort ont été prononcées en 2002 et 17 personnes ont été exécutées. Les procès de prisonniers d'opinion se sont succédé durant l'année. Des défenseurs des droits humains et des personnes arrêtées en raison de leur orientation sexuelle présumée ou pour « *mépris de la religion* » figuraient parmi ceux qui ont été poursuivis.

En **Jordanie**, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées à la suite de manifestations ou parce qu'elles étaient soupçonnées de liens avec des groupes islamistes et d'activités « terroristes ». Certaines ont été considérées comme des prisonniers d'opinion. Des détenus auraient été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Des prisonniers politiques ont été jugés par la Cour de sûreté de l'État, dont la procédure ne respectait pas les normes internationales d'équité. Au moins 15 personnes ont été condamnées à mort et 14 ont été exécutées. De nouvelles atteintes à la liberté d'expression et de réunion ont été signalées.

Au **Koweït**, des dizaines d'hommes soupçonnés d'activités « terroristes » dans le pays ou à l'étranger ont été arrêtés. Un grand nombre d'entre eux ont été appréhendés durant les trois derniers mois de l'année, à la suite d'attaques menées contre des militaires américains stationnés au Koweït. Plus de 30 prisonniers politiques, condamnés en 1991 à l'issue de procès manifestement inéquitables, après l'expulsion des forces irakiennes du Koweït, ont été maintenus en détention. Quatre hommes – tous des travailleurs immigrés – ont été exécutés, et quatre autres ont été condamnés à mort. Des cas de torture ont été signalés ; aucun ne semble avoir fait l'objet d'une enquête indépendante.

Des informations ont fait état d'expulsions, d'arrestations et de mauvais traitements infligés à des réfugiés et à des demandeurs d'asile au **Liban**. Les réfugiés palestiniens continuaient d'être victimes de discrimination. Plusieurs dizaines de personnes appartenant à des groupes d'opposition chrétiens et islamistes ont été arrêtées pour des motifs politiques. Au moins 12 autres ont été placées en détention en raison de leurs liens présumés avec Al Qaida ou avec d'autres groupes considérés comme « terroristes ». Des cas de torture ont été signalés, et au moins 10 condamnations à mort ont été prononcées. Toutefois, aucune exécution n'a eu lieu.

En **Arabie saoudite**, le camp de Rafha continuait d'héberger plus de 5 000 réfugiés irakiens, pratiquement comme prisonniers. De nouvelles violations graves des droits humains ont été signalées. Elles ont été exacerbées par la politique gouvernementale de « *lutte contre le terrorisme* ». Ces violations étaient imputables au système de justice pénale, qui fonctionne dans le plus grand secret, ainsi qu'à l'interdiction des partis politiques, des syndicats et des organisations

indépendantes de défense des droits humains. Plusieurs centaines de militants religieux présumés et de détracteurs du gouvernement ont été arrêtés. Aucune information n'était disponible concernant leur situation juridique. Le recours à la torture et aux mauvais traitements demeurait répandu.

Les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des garanties juridiques et institutionnelles au **Yémen** ont subi un coup d'arrêt en 2002, à la suite des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis. Des vagues d'arrestations massives ont eu lieu ; les étrangers ont été tout particulièrement visés par des mesures d'arrestation et d'expulsion s'inscrivant en dehors du cadre légal. Des journalistes ont été victimes d'actes d'intimidation visant à les empêcher de rendre compte des arrestations, et certains d'entre eux ont été appréhendés.

Dans les **Émirats arabes unis**, pas moins de 250 personnes ont été arrêtées arbitrairement et placées en détention dans le cadre de la lutte contre le « terrorisme », en vertu de nouvelles dispositions en matière de sécurité, d'une vaste portée. La plupart des personnes appréhendées étaient toujours détenues à la fin de l'année. Des demandeurs d'asile, dont beaucoup étaient menacés chez eux, ont été expulsés ou renvoyés dans leur pays contre leur gré, parfois pour des motifs de sécurité nationale. Des cas de mauvais traitements et de morts en détention ont été signalés à la suite de troubles survenus dans une prison de Doubaï en février et en juillet.

En **Syrie**, les autorités ont également durci leur attitude vis-à-vis des opposants politiques et un très grand nombre de personnes ont été arrêtées pour des raisons politiques. La répression visant les militants des droits humains et les avocats spécialisés dans la défense des droits fondamentaux s'est intensifiée. Plusieurs centaines de prisonniers politiques ont été maintenus en détention sans avoir été jugés ou en vertu de condamnations prononcées à l'issue de procès inéquitables. Les informations faisant état de torture et de mauvais traitements ont été moins nombreuses, mais les cas signalés les années précédentes n'ont fait l'objet d'aucune enquête. Au moins deux personnes sont mortes en détention.

MOYEN-ORIENT
Principales formes d'atteintes aux droits humains
recensées dans le Rapport 2003

Exécutions extrajudiciaires / homicides illégaux

- En 2003, des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans au moins cinq pays et territoires de la région : **Autorité palestinienne, Irak, Israël et Territoires occupés, Liban, Yémen.**

« Disparitions »

- Dans six pays et territoires, des personnes ont « disparu » alors qu'elles étaient entre les mains d'agents de l'État, ou n'avaient toujours pas été retrouvées après avoir « disparu » au cours des années précédentes : **Algérie, Irak, Koweït, Liban, Libye, Maroc et Sahara occidental.**

Torture et mauvais traitements

- Des personnes auraient été torturées ou maltraitées par les forces de sécurité, la police ou d'autres agents de l'État dans 18 pays et territoires : **Algérie, Arabie saoudite, Autorité palestinienne, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël et Territoires occupés, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc et Sahara occidental, Qatar, Syrie, Tunisie, Yémen.**

Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion avérés, ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels, étaient détenus dans 13 pays et territoires : **Arabie saoudite, Égypte, Irak, Iran, Israël et Territoires occupés, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc et Sahara occidental, Qatar, Syrie, Tunisie.**

Détention sans inculpation ni jugement

- Des personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire ou ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 12 pays et territoires : **Algérie, Arabie saoudite, Autorité palestinienne, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Israël et Territoires occupés, Jordanie, Koweït, Liban, Syrie, Yémen.**

Peine de mort

- Dans 15 pays et territoires (**Algérie, Arabie saoudite, Autorité palestinienne, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc et Sahara occidental, Qatar, Syrie, Yémen**), des personnes ont été condamnées à mort, et des exécutions ont eu lieu dans 10 pays et territoires (**Autorité palestinienne, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Syrie, Yémen**).

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

- Dans cinq pays et territoires, des groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions, telles que des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture et des prises d'otages : **Algérie, Autorité palestinienne, Kurdistan d'Irak, Israël et territoires occupés, Maroc et Sahara occidental.**

La version électronique du *Rapport 2003* pourra être consultée à l'adresse suivante : <http://www.efai.org/rapport2003>

Pour le dossier de presse sur le *Rapport 2003*, qui comprendra le communiqué de presse audiovisuel, veuillez consulter le site <http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/AR2003>

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International Report 2003. Annual Report Summaries 2003.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – mai 2003.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org/>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :